

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme BLETTYERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : M. MARTIN - M. ALLAERT

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Année 2009 - Information du Conseil Municipal**

M. MAGLICA, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.514-2 du code monétaire et financier, "un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le maire devant le conseil municipal au cours de la séance qui précède celle où doit être adopté le budget primitif de la commune".

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient de vous présenter.

Les commissaires aux comptes ont procédé à l'examen des comptes et les ont arrêtés au 30 juin 2009 conformément à la réglementation.

L'arrêté des comptes tel qu'il a été transmis à la commission bancaire le 25 septembre 2009, se présente ainsi qu'il suit.

**1. Situation financière et compte de résultat au 31 août 2009****Situation financière**

La situation financière arrêtée au 31 août 2009 laisse apparaître une hausse globale de 4,78 % des ressources comparativement au 1er janvier 2009. Cette dernière résulte essentiellement de nouveaux placements en bons de caisse (+ 4,6 M€) et en comptes à terme (+ 1,2 M€) alors même qu'une décollecte (- 0,8 M€) est enregistrée sur les livrets à taux réglementés en raison de la faiblesse actuelle de la rémunération offerte sur ces produits.

S'agissant des emplois, une baisse de 2,35 % de l'encours global des prêts (y compris les prêts sur gages) est à constater sur cette même période. La modification des règles de centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) des produits réglementés, intervenue au 1er janvier 2009, conduit à une baisse de 2,67 % des fonds disponibles.

## Compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB), qui s'établit à 5 820 000 €, est en baisse de 11,15 % par rapport à fin août 2008. Cette évolution s'explique, d'une part, par la baisse inédite, de 75,74 %, des produits interbancaires qui reculent de 818 000 € et, dans une moindre mesure, des intérêts perçus par la clientèle, qui cèdent 2,28 %, soit 134 000 € sur cette même période.

La baisse corrélative des charges générales d'exploitation de 293 000 €, soit 5,57 %, ne permet pas d'atténuer sensiblement la non progression du résultat brut d'exploitation (RBE), qui s'établit à 552 000 € (- 0,77 %) et du résultat net (RN) qui, après comptabilisation du coût du risque, du résultat exceptionnel, de l'impôt et des dotations au fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), ressort en baisse à 36 000 €.

## 2. Budget supplémentaire et décisions modificatives 2009

Les ajustements adoptés dans le cadre du budget supplémentaire 2009 se présentent dans les conditions suivantes :

- le compte 619 "autres frais de personnel", sur lequel étaient prévus 100 000 € pour la rénovation du système d'informations supporte une reprise de 85 000 €;
- le compte 630 "location de matériel" a été abondé de 30 000 € suite à la réaffectation des dépenses relatives à l'archivage;
- le compte 641 "voyages et déplacements" a été abondé de 10 000 € pour prendre en compte un éventuel accroissement de ce type de dépense, notamment du fait de l'augmentation prévisible des déplacements relatifs au démarchage;
- les comptes du chapitre 67 "frais financiers" ont fait l'objet d'une reprise de 5 000 € pour tenir compte des variations de taux d'intérêts notamment des taux réglementés intervenus depuis le début de l'année 2009;
- enfin ceux du chapitre 68 "amortissements et provisions" ont été abondés de 50 000 € pour tenir compte de la provision passée pour couvrir le risque de sanction financière de la commission bancaire.

Les décisions modificatives de juin et octobre 2009 portent essentiellement sur des virements de chapitre à chapitre pour pouvoir abonder les chapitres de provisions.

## 3. Orientations budgétaires 2010

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a débattu des orientations budgétaires qui constitueront les lignes directrices du budget primitif qui sera présenté à son approbation au mois de décembre 2009 et dont les objectifs sont les suivants :

- maintenir l'activité dans la cohérence des années précédentes, en la focalisant sur trois secteurs : le prêt aux personnes physiques, aux associations et aux établissements publics, les services bancaires et d'assurances aux particuliers et aux associations et le prêt sur gages;
- renforcer l'action sociale en développant les partenariats de micro-crédit personnel et en poursuivant la participation aux expérimentations d'octroi de micro-crédit personnel à des personnes inscrites au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP);
- réduire le coefficient d'exploitation;
- continuer les investissements nécessaires à la mise aux normes bancaires de l'établissement, notamment en matière de contrôle interne;
- rajeunir la clientèle;
- maintenir l'offre de formation professionnelle au service des agents et de l'établissement;
- privilégier le développement du secteur commercial;
- poursuivre l'étude et la mise en œuvre des pistes arrêtées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance dans sa séance du 6 janvier 2009.

Afin de réaliser ces objectifs d'ordre commercial, social, de gestion des ressources humaines et technique, le budget primitif pour 2010 sera établi en fin d'année 2009 et tiendra compte des dernières données économiques connues ou prévisibles.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon en 2009.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 29/11/09.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 NOV. 2009

